

Le très hon. MACKENZIE KING: Un moment, mon ami; j'y arrive. On doit se rappeler que le colonel Harrington n'était pas sans posséder une certaine expérience des affaires publiques. Mon honorable ami l'a fait observer, il a été premier ministre de la Nouvelle-Ecosse où il avait acquis une longue expérience de la chose publique. Le colonel Harrington n'a pas besoin de recevoir de moi des leçons de science politique, de procédure constitutionnelle ou de conduite personnelle. Il connaît ces questions, je crois, tout aussi bien que moi-même. Par ailleurs, je pense n'avoir rien à apprendre de lui pour ce qui est de la méthode à suivre dans ces circonstances.

Voilà où en étaient les choses durant la campagne électorale. Les élections terminées, la question qui m'a paru la plus urgente était la signature d'un accord de réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis et j'ai saisi la première occasion qui s'est présentée pour tâcher d'en arriver à un tel accord. C'est là la première question sur laquelle moi-même et mes collègues du cabinet avons concentré notre attention et elle m'a forcé, ainsi que l'indique la correspondance dont l'honorable député vient de donner lecture, à m'absenter d'Ottawa durant une bonne partie du temps qu'ont duré ces négociations. Je dois avouer que le message de M. Harrington, celui dont on vient d'entendre la lecture, m'a causé quelque surprise. L'on comprendra mieux ma surprise si je relate un peu ce que disait M. Harrington dans sa dernière lettre. Si je me rappelle bien, ses paroles étaient à peu près les suivantes: "Je vais résigner mon poste afin de laisser le Gouvernement libre de prendre les mesures qu'il juge opportunes".

Pourquoi le colonel Harrington a-t-il attendu pour ce faire trois mois après l'arrivée au pouvoir du présent régime? Pourquoi ne nous a-t-il pas écrit cette lettre dès le premier jour? M. Harrington savait que cette ligne de conduite s'imposait puisque le nouveau gouvernement élu avait déclaré la loi inconstitutionnelle, qu'il n'en tiendrait pas compte avant de l'avoir soumise aux tribunaux et d'avoir obtenu leur décision. La ligne de conduite qui s'imposait à M. Harrington était de dire immédiatement: "J'offre ma démission au gouvernement afin de ne pas lui causer d'ennuis et le laisser parfaitement libre d'agir comme il l'entend au sujet de cette question". Au lieu de cela, il m'écrivit une lettre pour me causer des embarras; c'était son seul motif et c'est pourquoi elle est restée sans réponse. Ce que M. Harrington cherchait, c'était une parole du premier ministre qui lui eut permis de dire que Mackenzie King l'avait congédié comme président de la commission

avant même que la loi eût été soumise aux tribunaux. Je n'allais pas me laisser prendre au piège et j'en ai averti M. Harrington, non par lettre toutefois comme le dit mon honorable ami, mais je lui ai fait savoir. Il y a cinq ans de cela et je ne me rappelle pas exactement les moyens que j'ai pris à cet effet. Je pense, toutefois, que j'ai téléphoné moi-même à M. Harrington, lui disant que, pris par les négociations en cours avec les Etats-Unis, j'avais à régler d'autres questions bien plus importantes et que, par conséquent, il devrait attendre. C'est du moins le message qu'il a reçu, soit que je lui ai téléphoné moi-même ou qu'un membre du personnel de mon bureau le lui ait transmis à ma demande. Quoi qu'il en soit, M. Harrington a compris, comme je le faisais moi-même, que le Gouvernement n'avait pas l'intention de faire quoi que ce soit au sujet de cette loi, sauf de la soumettre à la Cour suprême puis agir ensuite en conformité de la décision rendue.

Je pourrais en dire davantage sur ce point si la chose était nécessaire, mais je veux assurer l'honorable député que nous n'avons pas cherché à manquer de courtoisie envers M. Harrington. De fait si manque de courtoisie il y a eu, c'est de la part de M. Harrington qui, sachant dans quelle situation je me trouvais en ma qualité de chef d'un gouvernement opposé à la loi à laquelle il devait son poste, ne m'a pas remis sa démission immédiatement, mais a attendu trois mois pour le faire. Tout ce fatras mis au dossier, et j'emploie ce mot parce que ce n'était rien autre chose, n'était que de la poudre aux yeux. M. Harrington savait tout aussi bien que le savent tous les honorables députés qu'aller de l'avant et nommer des commis, former des organismes et ainsi de suite, alors que la question devait être soumise à la Cour suprême avant que soient prises d'autres mesures relatives à l'application de la loi, constituait une ligne de conduite que ni lui ni personne d'autre n'avait le droit de prendre.

Il y a un autre point que je voudrais signaler. Toutes ces questions relevaient du ministère du Travail, dont feu M. Rogers était alors le titulaire bien que la commission dût faire rapport au président du Conseil. Je ne saurais dire s'il y eut échange de correspondance entre M. Rogers et M. Harrington, mais je sais que celui-ci était parfaitement au courant des raisons qui empêchaient entre lui-même et le Gouvernement, tout échange de correspondance de nature à sembler lui permettre de continuer à exercer ses fonctions avant que la question eût été soumise aux tribunaux. Je pense que cela suffit sur ce sujet.

J'espère qu'à la suite de ces explications, mon honorable ami n'aura pas trop mauvaise